

Bujumbura interdit "provisoirement" d'activité les principales ONG locales

@rib News, 23/11/2015 à € Source AFP Le ministre burundais de l'Intérieur a interdit "provisoirement" lundi les activités des principales organisations de la société civile burundaise, animatrices du mouvement anti-3e mandat du président Pierre Nkurunziza, déjà poursuivies pour insurrection et dont les dirigeants sont en exil. Une ordonnance du ministre de l'Intérieur "suspend provisoirement les activités de certaines organisations de la société civile, poursuivies par la justice pour leur rôle dans les crimes commis" depuis le début de la contestation fin avril, a annoncé Thérèse Ntahiraja, porte-parole de ce ministre.

Cette mesure signifie "concrètement que ces ONG sont fermées, elles sont interdites de toute activité (...) jusqu'à ce que la justice prenne une décision à leur sujet", a expliqué un cadre de ce ministre, sous le couvert de l'anonymat. Dix associations sont visées par l'ordonnance, œuvrant aussi bien dans les domaines de la défense des droits de l'Homme, que la lutte contre la corruption ou l'aide aux enfants. Ces associations et leurs dirigeants sont déjà poursuivis par la justice burundaise qui les accuse d'être impliqués dans la tentative de coup d'Etat militaire de la mi-mai et dans "l'insurrection" terme utilisé par les autorités burundaises pour qualifier le mouvement de contestation anti-3e mandat. Y figurent l'Association de protection des personnes détenues et des droits de l'Homme (Aprodeh), le Forum pour le renforcement de la société civile (Forsc), le Forum pour la Conscience et le Développement (Focode), Parole et action pour le Réveil des consciences et l'Évolution des mentalités (Parcem). Elles avaient appelé fin avril, malgré l'interdiction des autorités, à manifester contre la candidature de M. Nkurunziza à un 3e mandat, contraire selon elles à la Constitution et à l'Accord d'Arusha ayant permis la fin de la guerre civile (1993-2006). Les dirigeants respectifs de ces associations, Pierre-Claver Mbonimpa - figure de la défense des droits de l'Homme qui a échappé à une tentative d'assassinat début août -, Vital Nshimirimana, Pacifique Nininahazwe et Faustin Ndikumana, ont tous progressivement pris le chemin de l'exil ces derniers mois. La mesure vise également Maison Shalom, l'association de Maggy Barankitse, qui a reçu en 2011 le prix de la Fondation Jacques Chirac pour la prévention des conflits, pour son action en faveur des orphelins de la guerre civile (1993-2006) hutu, tutsi ou twa. Mme Barankitse s'était prononcée contre le 3e mandat de M. Nkurunziza et a elle aussi fui le pays. La semaine dernière, le procureur général du Burundi a déjà bloqué les comptes de ces organisations, selon une source judiciaire. Les violences se sont intensifiées au Burundi depuis la mise en échec du coup d'Etat, l'étouffement de la contestation populaire à la mi-juin et la réélection controversée du président Nkurunziza au pouvoir depuis 2005. Sur Twitter, Pacifique Nininahazwe, un des principaux dirigeants de la contestation anti-3e mandat a qualifié la mesure du ministre de l'Intérieur de "décision illégale". Les décisions du ministre "sont nulles et de nul effet", a-t-il insisté.